

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Valérie MARTINET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

OBJET : Concession de type Délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la Commune de Vaujany

Composition de la commission de suivi

Par délibération du 15 mai 2023, le Conseil municipal a décidé de retenir SATA Group comme titulaire du nouveau contrat de concession de type délégation de service public portant sur la gestion du domaine skiable de Vaujany et approuvé le contrat de concession.

L'article 22-2 du contrat instaure une commission de suivi de l'exécution du contrat dont il définit le rôle, les missions et les modalités de fonctionnement.

Cet article en précise également la composition :

- Trois représentants du Délégrant désignés par le conseil municipal (en sus du Maire, Président de droit de la commission de suivi
- Trois représentants désignés par le Délégataire
- Présidée par Monsieur le Maire de la Commune de Vaujany.

Le contrat de concession conclu avec SATA Group pour la gestion du domaine skiable de Vaujany étant entré en vigueur, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du comité de suivi de l'exécution du contrat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la commission de suivi de l'exécution du contrat de concession pour la gestion du domaine skiable de Vaujany.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- **DESIGNE** M le Maire comme Président de droit de la commission de suivi de l'exécution du contrat de concession pour la gestion du domaine skiable de Vaujany.

- **DECIDE** de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de suivi de l'exécution du contrat de concession pour la gestion du domaine skiable de Vaujany.

Une seule liste est présentée :

Membres titulaires

Marianne MICHEL
Michel VACCON
Eric DOURNON

Membres suppléants

Jean-Luc BASSET
Elvina SAVIOUX
Valérie MARTINET

- **SONT AINSI DECLARES ELUS A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ;**

Membres titulaires

Marianne MICHEL
Michel VACCON
Eric DOURNON

Membres suppléants

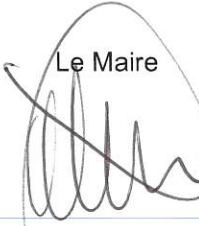
Jean-Luc BASSET
Elvina SAVIOUX
Valérie MARTINET

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit de la commission de suivi de l'exécution du contrat de concession pour la gestion du domaine skiable de Vaujany.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS
